



SYNDICAT ADDUCTION EAU DE LA PAQUETTERIE

RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2022

Le RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services) est un document obligatoire prévue dans le Code Général des Collectivités Locales (Articles D2224 -1 à 5 – et annexes V& VI

Par ailleurs, L5211-39 indique : Le Président du SAE Paquetterie adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre et au Président de chaque Communauté d'Agglomération, un rapport retraçant l'activité du syndicat accompagné du compte administratif de l'exercice arrêté par le comité syndical

Après présentation par le Président du SAE Paquetterie, le RPQS 2022 a été approuvé par le comité syndical le 29/06/2022

Sommaire :

I. Caractéristiques techniques du service assainissement

1. Présentation du service	P. 4
2. La collecte des eaux usées	P. 5
3. Le traitement des eaux	P. 6

II. Indicateurs financiers

1. Modalités de tarifications	P. 8
2. Facture d'eau type 120 m3	P. 8
3. Prix de l'assainissement HT	P. 9
4. Recettes d'exploitation	P. 9

III. Indicateurs de performance

1. Taux de déserte par le réseau de collecte des eaux usées	P. 11
2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	P. 11
3. Conformités sur différents points	P. 12
4. Taux moyen de renouvellement de réseaux d'eaux usées	P. 12
5. Travaux d'extension de réseaux d'eaux usées	P. 13

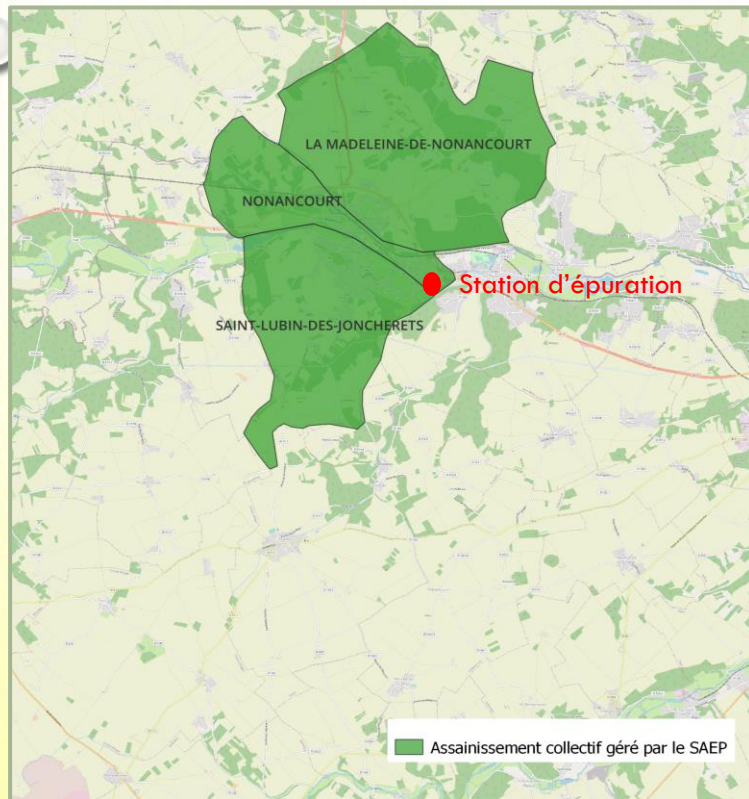
IV. Financement des investissements

1. Montant des travaux engagés sur l'exercice et des subventions perçues	P. 15
2. Encours et état de la dette	P. 16 – 17
3. Compléments	P. 17
Annexe 1 – Facture type 120 m32 - 2022	P. 18



I- CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1- PRÉSENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT



Les compétences liées au service sont :

- La collecte
- Le transport
- La dépollution

Le périmètre du service assainissement du Syndicat de la Paquetterie s'étend sur 3 communes :

- Nonancourt
- La Madeleine de Nonancourt
- Saint Lubin des Joncherets

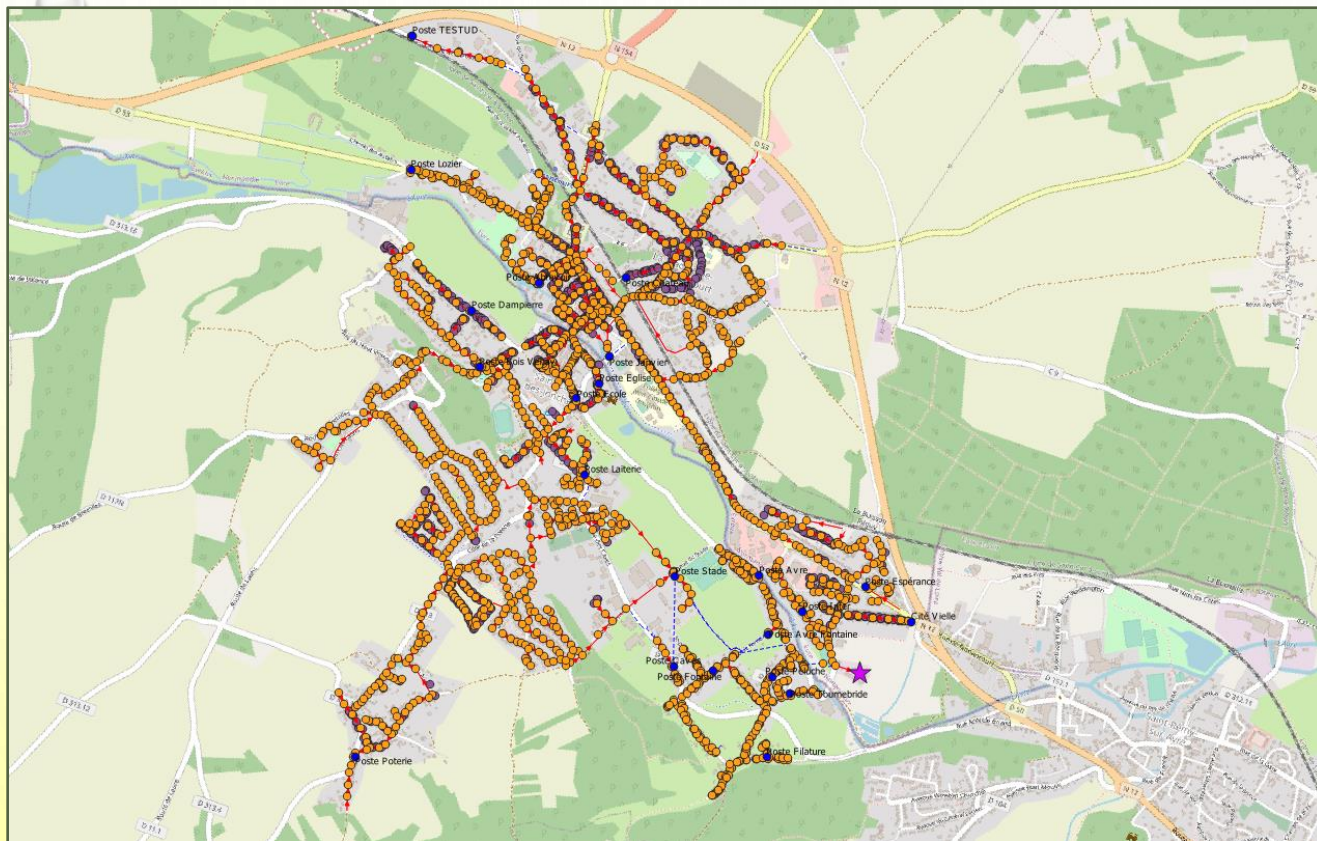
Les trois communes gérées font parties de l'Agglomération du Pays de Dreux.

La compétence assainissement appartient à l'agglomération qui délègue la gestion au syndicat.

Le service technique (**3 agents**) :

- surveille et entretient la station d'épuration et les postes de relevage,
- répare et entretient le réseau,
- réalise les branchements neufs,
- est à la disposition des abonnés pour tous renseignements d'ordre technique,
- effectue les contrôles de conformité lors des mutations immobilières

2- LA COLLECTE DES EAUX USEES



RESEAU DE COLLECTE

Réseau d'assainissement séparatif
Linéaire = 42,5 km

22 postes de relevage

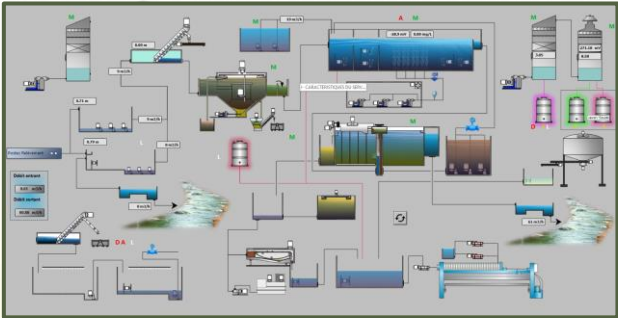
ABONNEMENTS

3 174 abonnées

POPULATION DESSERVIE

7 381 habitants

3- LE TRAITEMENT DES EAUX



LA STATION D'EPURATION

- **11 500 équivalents – habitants**
- Filière eau : Boues activées
 - Filière boue : Boues pressées
- Exécutoire : L'Avre



Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 027-200045649-20230629-2023_26-DE

PRESCRIPTIONS DE REJETS

Paramètres	Norme de rejet	Moyenne annuelle réalisés
DBO5	18 mg/L	4,08 mg/L
DCO	90 mg/L	18,71 mg/L
MES	30 mg/L	2,13 mg/L
NTK	10 mg/L	2,33 mg/L
NGL	14 mg/L	3,24 mg/L
Ptot	1,6 mg/L	0,44 mg/L

VALORISATION DES BOUES

- **Epandage Agricole Contrôlé**
- **Boues épandues = 441T100**
- **Surface = 53,68 hectares**





II- INDICATEURS FINANCIERS

1- Modalités de tarifications

- **Type de tarification** : Facturation annuelle
- **Modalité d'évolution et de révision** : annuelle
- **Application de la révision** : 01 janvier de chaque année
- **Période de facturation** : 12 mois (Calcul au prorata)

Composition d'une facture :

(le SAE Paquetterie est assujetti à la TVA : 10 % en assainissement)

Rémunération du service :

- Une part fixe annuelle par unité de logement
- m³ d'eaux assainis

Organismes publics :

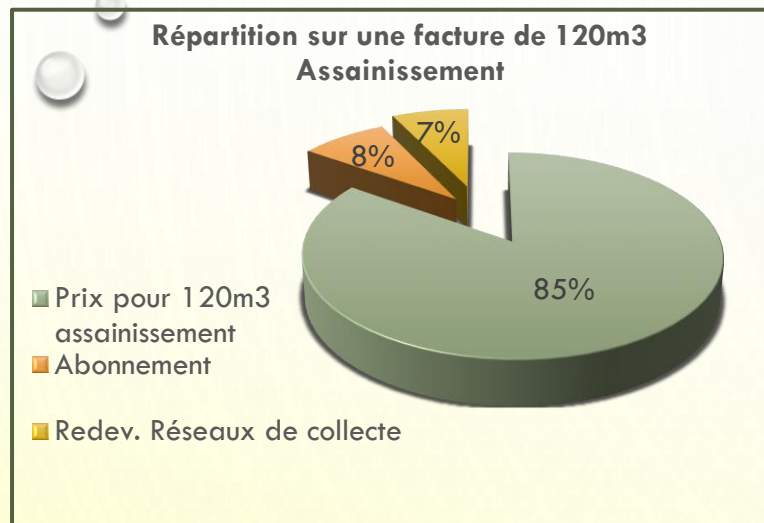
- Redevance modernisation des réseaux de collecte (1)

- (1) La **redevance modernisation des réseaux de collecte** est due par toute personne soumise à la taxe d'assainissement public. Elle est calculée sur la base des volumes soumis à cette taxe (volumes d'eau consommés = volumes d'assainissement facturés). Son taux est unique dans le bassin Seine-Normandie car cette redevance correspond, dans son esprit, à une mutualisation au niveau du bassin des investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées.

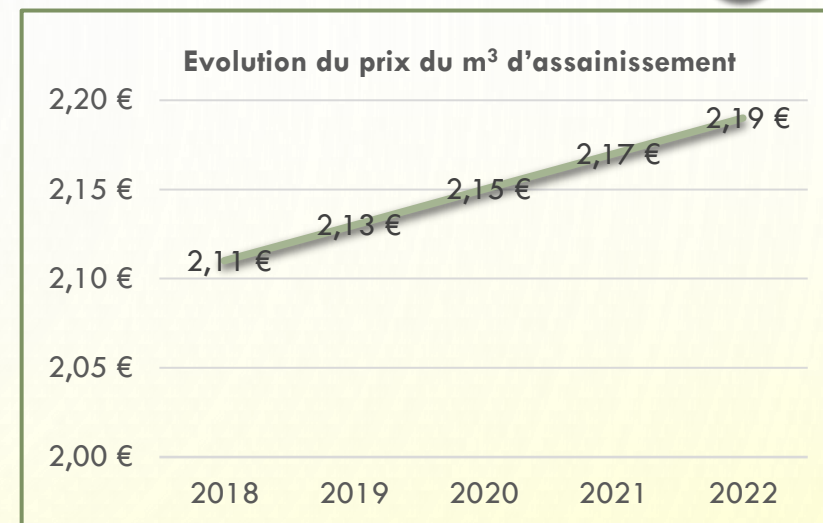
2- Facture type

Facture calculée sur la base d'un volume d'eau moyen de 120 m³ en annexe

3- Prix de l'assainissement HT



	Tarifs 2022
Abonnement assainissement annuel	25,00 € / an
m ³ assainissement	2,19 € / m ³
Redevance réseau collecte	0,185 € / m ³



4- Recettes d'exploitation

	Recettes HT
Assainissement facturé (m3 et parts fixes) (1)	716 592 €
Contrôles de conformité	12 254 €
Apports de matières de Vidange	55 018 €
Prime pour épuration (2)	42 326 €
Travaux (branchements neufs...)	10 390 €

- 1) Recettes d'assainissement, hors redevances reversées aux organismes publics (redevances de modernisation des réseaux de collecte)
- 2) Versement de 2 années de primes sur 2022 (2020+2021)



III- INDICATEURS DE PERFORMANCE

1- Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97,66%**.

2- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

3- Conformité sur différents points

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies	100 %
Conformité des équipements d'épuration	100 %
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %
Taux de boues évacuées selon les filières conforme à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des particuliers	0 %
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
Conformité des performances des équipements de l'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	oui
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (nombre de rejet = 0)	100 %

4- Taux moyen de renouvellement de réseaux d'eau potable

Longueur de réseaux AEP	42 500 ml
Linéaire renouvelé en 2022	0 ml

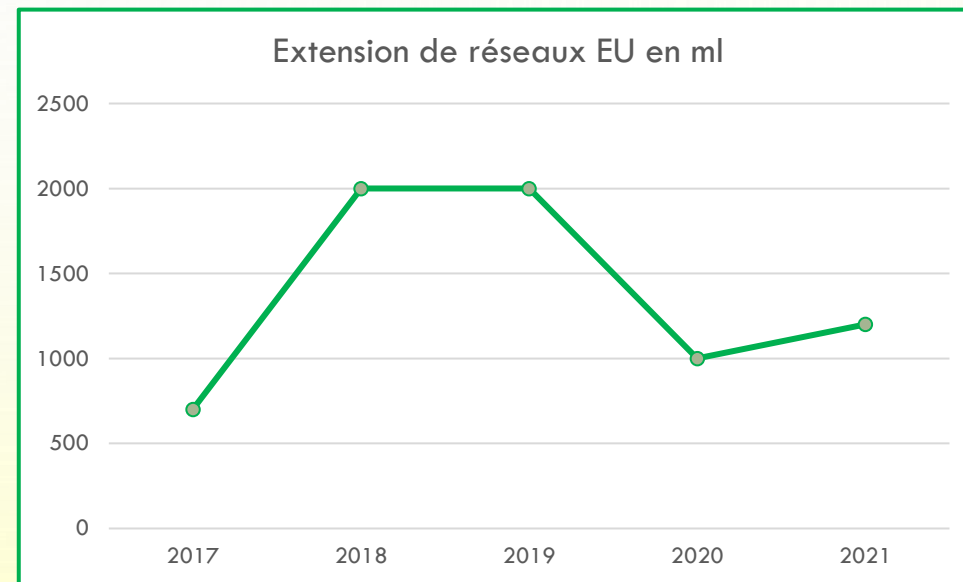
Taux de renouvellement de réseaux d'eaux usées en 2022 est de 0 %

Un diagnostic de réseaux est en cours afin d'identifier les tronçons de réseaux à réhabiliter

5- Travaux d'extension de réseaux d'eaux usées

Réalisation de **6900 ml** d'extension de réseaux d'eaux usées sur les communes de La Madeleine de Nonancourt, Nonancourt et St Lubin des Joncherets de 2017 à 2021,

En 2022, lancement d'un nouveau programme de travaux pour **1000 ml** de réseaux supplémentaires et **123 nouveaux branchements**. Le programme est en phase d'études (Maîtrise d'œuvre / études géotechniques et levés topographique). Les travaux devraient débuter fin 2023,



IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1- Montant des travaux engagés en 2022

➤ Travaux d'investissement :

- Etudes réalisées (ou en cours) sur le dernier exercice : 0 €
- Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire : 51 592 €
(marchés en cours pour la tranche de travaux d'extension de réseaux EU – levés topos – étude géotechnique et diagnostic des réseaux)
- Restes à réaliser en dépenses (travaux et études) : 298 000 €

➤ Subventions perçues :

- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 92 118 €
(Solde des aides sur les travaux d'extension de réseaux EU Tranche 3 sur les communes de Nonancourt et St Lubin et acomptes sur l'étude de diagnostic et marché d'AMO et maîtrise d'oeuvre)
- Subventions des Conseils départementaux Eure et Eure et Loir : 13 448 €
(acomptes sur l'étude de diagnostic et marché d'AMO et maîtrise d'œuvre de la dernière tranche de travaux d'extension de réseaux EU)
- Restes à réaliser en recettes : 90 152 €

2- Encours de la dette

Evolution de la dette de 2010 à 2022



De 2010 à 2013 : Réalisation de plusieurs emprunts (environ 2 500 000,00 €) pour le financement de gros travaux reconstruction de la station d'épuration,

De 2016 à 2022 : Financement d'un programme pluriannuel de travaux d'extension de réseaux d'eaux usées sur les communes de La Madeleine de Nonancourt, Nonancourt et Saint Lubin des Joncherets : environ 7 000 ml

Encours de la dette au 31/12/2022	2 739 494,06 €
Montant de l'annuité de remboursement	262 465,32 €
➤ Dont en capital	219 255,83 €
➤ Dont en intérêts	43 209,49 €

3- Etat de la dette au 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 027-200045649-20230629-2023_26-DE

Date réalisation emprunt	Organisme prêteur	durée	Date de fin	Capital d'origine	dette début d'exercice	annuité payée dans l'année	dette en fin d'exercice
						intérêts	capital
2009	CRCA	14	2023	77 591,67	7 130,98	336,58	7 130,98
2011	AESN	20	2031	632 914,00	322 525,91	0,00	32 252,58
2011	AESN	15	2026	44 403,00	14 801,00	0,00	2 960,20
2011	C E	25	2036	800 000,00	480 000,00	21 996,00	32 000,00
2014	AESN	20	2034	258 144,00	180 700,80	0,00	12 907,20
2017	AESN	15	2032	74 693,00	49 795,35	0,00	4 979,53
2017	CRCA	15	2032	150 000,00	100 000,00	1 010,63	10 000,00
2017	CRCA	19a9m	2037	663 336,67	495 403,27	9 607,88	33 586,68
2019	AESN	15	2034	410 522,00	328 417,61	0,00	27 368,13
2020	CRCA	20	2040	821 000,00	769 687,50	10 258,40	41 050,00
2020	AESN	15	2035	225 308,00	210 287,47	0,00	15 020,53
TOTAL				4 157 912,34	2 958 749,89	43 209,49	219 255,83
							2 739 494,06

4- Compléments

➤ Montant des amortissements : 299 875 €

➤ Projets d'études et travaux 2023 : € (dont 177 467,00 € de report 2022)

- Poursuite de l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées, afin de prévoir les futurs travaux de réhabilitation ;
- Poursuite du projet de travaux d'extension de réseaux d'eaux usées (dernière tranche – réalisation des travaux fin 2023).

Annexe 1 – facture type d'assainissement

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

Berser
Levraut

ID : 027-200045649-20230629-2023_26-DE

Facture
calculée sur
la base
d'un
volume
d'eau
moyen de
120 m³ en
2022

	Tarif 2022	Quantité	PU. HT	TVA 10%	Montant TTC
Part fixe	25,00	1	25,00	2,50	27,50
Consommation assainissement	2,19 € / m ³	120 m ³	262,80	26,28	298,08
Redevance modernisation réseau de collecte	0,185 € / m ³	120 m ³	22,22	2,22	24,42
TOTAL TTC FACTURE ANNUELLE			310,02 €	31,00 €	341,00 €